

N° 2573 /S.M.



M

Objet:

Morsure de chien.-

Monsieur le Docteur,

J'ai l'honneur de vous donner en annexe copie d'une lettre que je viens de recevoir de Monsieur le Médecin Directeur des Hôpitaux. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner immédiatement les directives nécessaires en ce qui concerne l'heure et l'endroit où je puis vous faire amener ce chien que je suppose être actuellement au Groupe Scolaire. J'envoie à l'instant même un policier chez le capitaine X de Révérend Frère Cattoor afin que celui-ci amène la bête suspecte au bureau.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
VAN LEEUW HEYDEN B.,

A Monsieur le Docteur Vétérinaire

à ASTRIDA.-

Copie pour information à Monsieur:

- le Médecin Directeur des Hôpitaux à Astrida
- le Président de la Commission d'Hygiène à Astrida
- le Médecin Chef des Services Médicaux du R.U. à Usuabura
- le Docteur Chef du Service Vétérinaire à Usuabura

RUANDA - URUNDI  
Service de l'Hygiène  
Hôpitaux d'Astrida  
No 722 / D

Astrida, le 14 juillet 1952.

Objet:  
Morsure *de* chien.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Rev. Frère GATTOUR (Belain en religion) d'Astrida a été mordu par le chien de son curé.

En conséquence je vous prie de vouloir bien faire mettre ce chien en observation et de demander au Service Vétérinaire d'Astrida

- 1) d'examiner journallement pendant 15 jours le chien afin de déceler le moindre signe suspect de rage;
- 2) de le tenir au courant des examens.

Le Médecin Directeur des Hôpitaux,  
Dr. A. BAIER



- Monsieur l'Administrateur Territorial  
Chef de Territoire à ASTRIDA.
- Monsieur le Président de la Commission  
d'Hygiène à ASTRIDA
- Monsieur le Médecin Chef des Services  
Médicaux au Ruanda-Urundi à USUKUMA.
- Monsieur le Médecin Vétérinaire Chef de  
Service au Ruanda-Urundi à USUKUMA.